



Conseil d'Administration

Mercredi 2 Juillet 2025 à 11h

Ordre du jour

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 02 Avril 2025**
- **Gestion financière**
 - 001.2025.07 Transfert de l'article 775 en section d'investissement sur l'exercice suivant.
 - 002.2025.07 Refacturation aux clients et usagers le prix réel.
 - 003.2025.07 Remboursement des frais via la régie mixte
 - 004.2025.07 Validation des tarifs 2025
- **Gestion sociale**
 - 005.2025.07 Tableau d'avancement du personnel
 - 006.2025.07 Reclassement personnel
- **Evènements et activités**
 - Présentation du programme évènementiel 2025
 - Activités de juillet et Août 2025
- **Questions diverses**
- **Programmation de la prochaine date du conseil d'administration**



Procès-Verbal de la réunion du Conseil D'administration
du Parc Départemental d'Olhain du Mercredi 2 Avril 2025

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Avril 2025 à 18h dans la salle des Dolmens du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)



Ordre du jour

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Claudine TOMOLKA est désignée secrétaire de séance

II. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 15 Janvier 2025

Adopté à l'unanimité

III. Relevé de décisions

Le Directeur Général informe les membres du Conseil d'Administration des décisions suivantes :

Démarche RSE – Label LUCIE Progress – Réseau Ethic Etapes

Relevé n° 1

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale, le Parc a franchi **une première étape importante en obtenant 750 points sur 1000** pour le label **LUCIE Progress**. Cette reconnaissance marque le début d'un parcours structurant visant à intégrer pleinement les principes de la **RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)** dans notre fonctionnement quotidien. Cette future labellisation atteste de notre engagement à améliorer en continu nos pratiques en matière d'impact environnemental, de bien-être des collaborateurs, de satisfaction des visiteurs et de contribution positive au territoire. Dans les mois à venir, des engagements concrets seront validés avec les auditeurs, et nous nous engageons à les respecter avec rigueur et transparence. Cet engagement a été lancé dans le cadre d'un partenariat avec le réseau Ethic Etapes.

Renouvellement Label Argent Biodiversité pour le Golf

Relevé n° 2

Le golf du parc d'Olhain a obtenu le **Label Argent Biodiversité en 2022**, une reconnaissance qui souligne nos efforts en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Cette distinction récompense nos actions concrètes pour protéger la faune et la flore locales, gérer durablement nos espaces verts et réduire notre empreinte écologique. Grâce à une gestion raisonnée des ressources naturelles de notre prestataire Pinson et à des pratiques respectueuses de l'écosystème, nous contribuons activement à la préservation du patrimoine naturel. Nous poursuivrons nos efforts **pour l'année 2025/2026** et avons mandaté le Cabinet Cheroutre expert pour nous accompagner afin de conserver **le Label Argent. Budget 2820 € TTC.**

Un montage financier avec la commune de Fresnicourt le Dolmen pour nous permettre de faire subventionner ce dossier par l'agence régionale de la Biodiversité (ACB) est en cours.



Urbanloop pour les déplacements au sein du Parc d'Olhain

Relevé n° 3

Le **Parc d'Olhain**, avec son relief marqué et ses dénivelés, peut représenter un défi pour les déplacements. Pour améliorer l'accessibilité et le confort des visiteurs, **Urbanloop pourrait être la** solution de transport efficace, écologique et parfaitement adaptée au site. Les objectifs sont :

Faciliter les déplacements à travers le parc en réduisant l'effort lié au dénivelé.

Offrir une alternative pratique et rapide pour rejoindre les différentes zones d'activités et de loisirs.

Encourager l'usage des parkings Artois, Bellevue, pour limiter l'impact environnemental.

Cette étude pourrait servir de dossier de consultation dans la perspective de la réalisation du projet.

Budget pour l'étude de faisabilité : 30 000 € TTC

Négociation Annuelle Obligatoire

Relevé n° 4 :

Dans le cadre des décisions positives aux récentes négociations annuelles obligatoires avec les délégués syndicaux, le Parc d'Olhain a répondu favorablement aux demandes des syndicats et reste attentif aux avantages sociaux offerts aux salariés, à savoir :

- Le prix du repas personnel qui n'a pas subi d'augmentation et reste au tarif de 4.50€
- La mise en place d'un repos compensateur équivalent à **30 % du temps travaillé par heure effectuée les jours fériés**, qui viendront s'ajouter aux droits déjà existants.
- La prise en compte de la demande des représentants du personnel concernant l'installation d'un garage sécurisé pour les deux-roues pour les salariés du Parc.

Abattage d'arbres

Relevé n° 5 :

Suite aux recommandations de **notre expert forestier** dont le cycle de récurrence est de **4 à 5 ans**, une campagne d'abattage d'arbres a été réalisée afin d'éliminer **les spécimens malades**. Cette opération **ne devrait pas entraîner de coûts** pour notre établissement, les arbres abattus en grumes, en bois de chauffage et en bois broyé pour énergie étant destinés à la vente et devraient générer **environ 50 000 € de produit exceptionnel pour un volume de 309 m3**.

Report de l'audience aux Prud'hommes

Relevé n° 6 :

L'audience devant le Conseil des Prud'hommes ~~opposant le Parc d'Olhain à la commune de...~~, **initialement prévue le 7 Mars 2025**, a été reportée à la demande de la partie adverse. La nouvelle date de mise en l'état a été fixée **au 5 septembre 2025**.

Travaux en cours : Réhabilitation de l'Open space

Relevé n° 7 :

Les travaux de **l'open space du parc d'Olhain** sont réalisés en collaboration avec **le Conseil départemental et le parc**. Le Conseil départemental finance la partie gros œuvre, qui comprend les travaux structurels tels que, la mise en place des fondations et des infrastructures principales. De son côté, le parc d'Olhain prend en charge l'aménagement intérieur, incluant l'agencement des espaces, le mobilier et l'équipement nécessaire à l'accueil des collaborateurs. **Ce projet vise à offrir un espace moderne et fonctionnel suite aux travaux du Conseil Départemental du Pas-De-Calais.**



Travaux en cours : Ancienne Salle de sport

Relevé n° 8 :

L'ancienne salle de sport à proximité du parking Bellevue, a été détruite dans le cadre de travaux réalisés par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

IV. Gestion financière

1- 001.2025.04 Approbation du compte de gestion 2024

Après présentation du compte de gestion, le directeur précise que celui-ci est en tout point conforme au compte administratif. Le conseil d'administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public du Parc, visé et certifié conforme par le directeur général du Parc, l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité

2- 002.2025.04 Approbation du compte administratif 2024

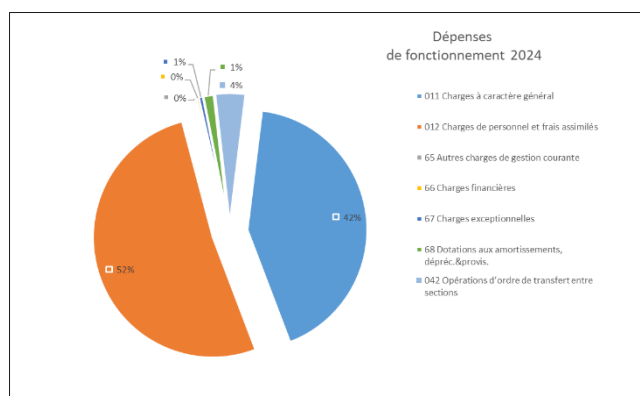
Le Directeur Général présente aux membres du conseil d'administration les éléments constitutifs du compte administratif 2024.

Concernant la session de fonctionnement

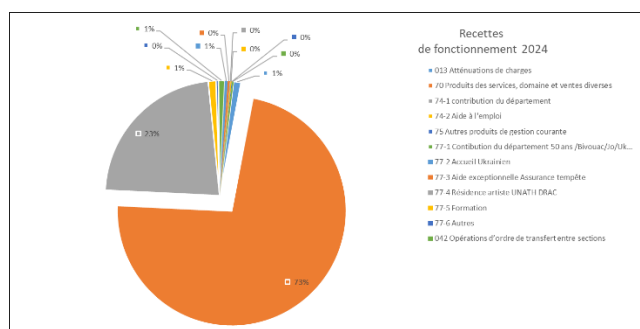
Les dépenses s'élèvent à un montant de 6 077 240,06 € avec principalement des charges à caractère générale pour un montant de 2 568 636,83 € et des charges de personnel pour un montant de 3 139 017,95 €

Concernant les recettes, elles s'élèvent à 6 183 189,98 € avec notamment 4 500 034,38 € au chapitre 70, Produit des services et ventes, ainsi que la contribution pour un montant de 1 400 000 € du département dans le cadre des missions de service public.

L'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2024 est de 105 949,92 €



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 568 636,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 139 017,95
65	Autres charges de gestion courante	14 258,61
66	Charges financières	16 387,35
67	Charges exceptionnelles	30 856,70
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	80 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 082,62
TOTAL DEPENSES		6 077 240,06



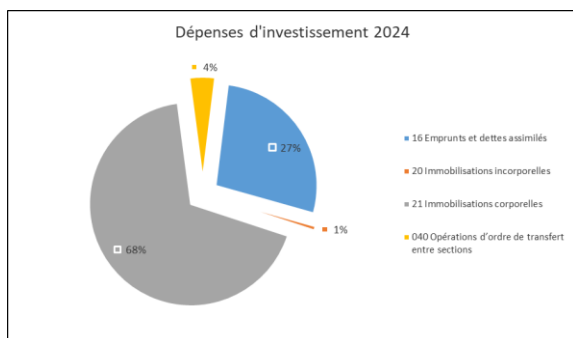
Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	64 085,47
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	4 500 034,38
74-1	Contribution du département	1 400 000,00
74-2	Aide à l'emploi	67 796,73
75	Autres produits de gestion courante	20 890,91
77-1	Contribution du département 50 ans / Bivouac / Jo / Uk...	55 000,00
77-2	Accueil Ukrainien	25 000,00
77-3	Aide exceptionnelle Assurance tempête	18 000,00
77-4	Résidence artiste UNATH DRAC	6 600,00
77-5	Formation	9 200,00
77-6	Autres	4 911,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 671,34
TOTAL RECETTES		6 183 189,98



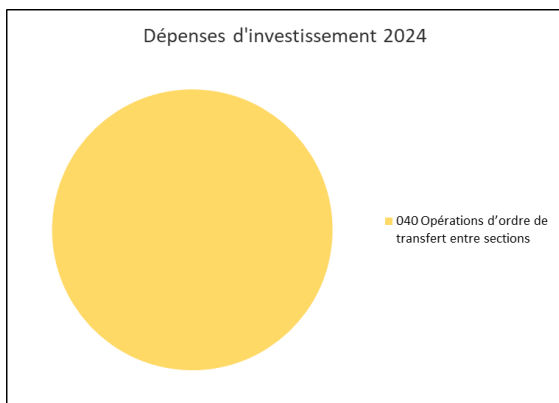
Concernant le chapitre investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à un montant de 228 082.62 € et les dépenses pour un montant de 288 030.21 €

La section d'investissement est négative pour un montant de 59 947.59 €



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	78 950,32
20	Immobilisations incorporelles	1 939,56
21	Immobilisations corporelles	195 468,99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 671,34
	TOTAL DEPENSES	288 030,21



Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 082,62
	TOTAL RECETTES	228 082,62

Pour rappel le résultat de l'exercice N.1 est un excédent de 140 456.19 € en fonctionnement et un excédent de Section d'investissement de 91 773.20 €

Le résultat cumulé du compte administratif 2024 est arrêté ainsi :

Pour la section d'exploitation : 6 077 240.06 € en dépense et 6 323 646.17 € en recette, soit un solde d'exécution de 246 406.11 €

Pour la section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 288 030.21 € et en recette à 319 855.82 € soit un solde d'exécution de 31 825.61 €. Le total cumulé est de 278 231.72 €

Adopté à l'unanimité



3- 003.2025.04 Affectation du résultat

Après avoir entendu le directeur, il est proposé d'inscrire au cpte 001 (excédent d'investissement reporté) la somme de 31825.61 € et au compte 002 (Excédent de fonctionnement réporté) la somme de 246 406.11 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		140 456,19 €		91 773,20 €	0,00 €	232 229,39 €
Part affectée à investiss		0,00 €			0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	6 077 240,06 €	6 183 189,98 €	288 030,21 €	228 082,62 €	6 365 270,27 €	6 411 272,60 €
Totaux	6 077 240,06 €	6 323 646,17 €	288 030,21 €	319 855,82 €	6 365 270,27 €	6 643 501,99 €
Résultat de clôture		246 406,11 €		31 825,61 €		278 231,72 €
	Beso in de financement		0,00 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)		
	Excédent de financement		31 825,61 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)		
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €			
	Beso in total de financement					
	Excédent total de financement		31 825,61 €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

246 406,11 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adopté à l'unanimité

4- 004.2025.04 Budget supplémentaire

Après avoir entendu le Directeur Général, il est proposé d'inscrire :

En section de fonctionnement la somme de 246 406.11 € En dépense et en recette

En section d'investissement la somme de 32 795.39 € En dépense et en recette

Adopté à l'unanimité

5- 005.2025.04 Prise d'acte des nouveaux statuts du Parc d'Olhain

Vu les travaux menés par les instances compétentes du Conseil départemental et du conseil d'Administration du Parc d'Olhain concernant la révision et l'élaboration **de nouveaux statuts**.

Considérant la nécessité d'adapter les statuts à l'évolution de la législation, des missions, des compétences et du code électoral.

Le Conseil d'Administration du Parc d'Olhain **prend acte** des nouveaux statuts du Parc, tels que présentés.

Le Président du Conseil d'Administration et son directeur général veilleront à leur mise en application.

Adopté à l'unanimité

6- 006.2025.04 Appel d'offres achat de fournitures et d'acheminement d'énergie électrique 100% verte

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration :

Il est nécessaire de lancer un marché d'appel d'offres pour bénéficier **d'un contrat 100% énergie verte pour l'année 2026**.

Le Directeur Général est autorisé à lancer les appels d'offres nécessaires en application des articles 33, 40-IV, 52,53 et 57 à 59 du Code des marchés Publics et à signer tous les documents relatifs à l'instruction des dossiers.

Adopté à l'unanimité



7- 007.2025.04 Produits irrécouvrables, admissions en non-valeur

Les démarches de recouvrement engagées à l'encontre **de la Société Edenred** prestataire de Titre-restaurant n'ont pas permis de récupérer la somme due et ce malgré les relances et les procédures de recouvrement mises en œuvre.

Ci-dessous le détail du débiteur : Edenred **305.85€**

Le solde est à ce jour toujours impayé, celui-ci semble aujourd'hui irrécupérable, l'allocation en non-valeur est demandée pour un montant de 305.85 € en accord avec le comptable public de Bruay-la-buissière.

le Conseil d'Administration, se prononce pour l'admission en non-valeur de ces titres de recette, et leur enregistrement comptable à l'article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant total de **305.85 €**.

Adopté à l'unanimité

8- 008.2025.04 Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Directeur Général expose aux membres ce qui suit :

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;
Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que le Parc départemental d'Olhain souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Le Conseil d'Administration, autorise le Directeur général à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture du Pas de Calais.

Adopté à l'unanimité

V. Gestion sociale

9- 009.2025.04 Tableau d'avancement du personnel

Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé aux avancements du personnel, tels que présentés dans les documents

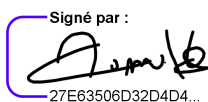
Adopté à l'unanimité

VI. Questions diverses

Le prochain conseil d'administration se déroulera le Mercredi 2 Juillet 2025.

Fait à Maisnil les Ruitz, le 25 Juin 2025

Le secrétaire de séance
Claudine TOMOLKA

Signé par :

27E63506D32D4D4...

Le Président du Conseil d'Administration
Ludovic IDZIAK

Signé par :

71BA5E8C64B94E0...

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Juillet 2025

OBJET : Délibération 001.2025.07 Portant sur le transfert de l'article 775 en section d'investissement sur l'exercice suivant

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Juillet 2025 à 11h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 001-2025-07

Portant sur le transfert de l'article 775 en section d'investissement sur l'exercice suivant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024,

Vu la nécessité de procéder au transfert des crédits figurant à l'article 775 (produits de cessions d'immobilisations) de la section de fonctionnement vers la section d'investissement,

Considérant que ces produits de cession doivent être affectés au financement de dépenses d'investissement conformément à la réglementation comptable et budgétaire de la nomenclature M4.

Considérant l'intérêt pour l'établissement de reporter ce montant sur l'exercice suivant en section d'investissement, sur le compte 1064 "Excédents de fonctionnement capitalisés",

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le transfert des crédits inscrits à l'article 775 (produits de cessions d'immobilisations), pour un montant de 1000 €, vers la section d'investissement de l'exercice suivant, et d'affecter ce montant au compte 1064 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et autorise le directeur général à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 2 Juillet 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034

Parc Départemental d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Juillet 2025

OBJET : Délibération 002.2025.07 refacturation aux clients et usagers du prix réel

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Juillet 2025 à 11h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 002-2025-07
Refacturation aux clients et usagers du prix réel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et de ses établissements

Vu les besoins exprimés par les clients et usagers concernant la mise à disposition ponctuelle de matériel ou la réalisation de prestations spécifiques.

Considérant que ces achats ou locations peuvent générer des dépenses exceptionnelles pour la structure,

Considérant la nécessité de garantir la neutralité financière de ces opérations pour le budget du Parc départemental d'Olhain,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le directeur général à refacturer aux clients et usagers concernés le montant réel des dépenses engagées pour l'achat ou la location de matériel et/ou pour la réalisation de prestations spécifiques, y compris les frais annexes éventuellement supportés par la structure et autorise le directeur général à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 2 Juillet 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034

02 JUL. 2025

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Juillet 2025

OBJET : Délibération 003.2025.07 Remboursement des frais via la régie mixe de recettes et d'avances, arrhes et encaissement occasionnel

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Juillet 2025 à 11h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 003-2025-07

Remboursement des frais via la Régie mixte de recettes et d'avances, Arrhes et encaissement occasionnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avenant l'acte constitutif du 7 Mars 2025 portant création d'une régie mixte de recettes et d'avances, Arrhes et encaissement occasionnel pour le service comptable du Parc d'Olhain.

Vu l'accord signé avec les représentants du personnel relatif au Télétravail en date 22 Octobre 2024.

Considérant que la régie mixte permet de simplifier la gestion des dépenses courantes non reccurentes de faible montant,

Considérant la nécessité de fixer les modalités de remboursement des frais engagés par les salariés pour le compte de la structure,

Ces remboursements peuvent porter sur :

- Des achats de faible montant réalisés en espèces, par cartes bancaire, par virement et/ou par chèque personnel pour un montant maximun de 300 € TTC.
- Des frais occasionnés par le télétravail (frais de connexion internet, petit équipement de bureau, consommables, etc.) dans le respect de l'accord signé avec les représentants du personnel en date du 22 Octobre 2024

Les remboursements ne seront effectués que sur présentation de pièces justificatives originales (factures, tickets de caisse, notes de frais détaillées) accompagnées, le cas échéant, d'un ordre de mission ou d'une autorisation préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc autorise le remboursement des frais engagés par les salariés ou les intervenants pour le compte du Parc départemental d'Olhain la régie mixte.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 2 Juillet 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

02 JUL. 2025
Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Juillet 2025

OBJET : Délibération 004.2025.07 Validation des tarifs 2025

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Juillet 2025 à 11h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Maisnil les Ruitz, le 2 Juillet 2025

Délibération 004.2025.07
Validation des tarifs 2025

Vu les articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil d'administration du 23 Octobre 2012 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire du 22 Novembre 2024 ;

Vu les nouveaux tarifs applicables au 1er Février 2025.

Le Directeur Général expose aux membres du Conseil d'Administration :

Les nouveaux tarifs applicables au 02 Juillet 2025.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil d'Administration procède à la validation des tarifs.

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 2 juillet 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Glaces

2025

Glace Haribo	3,40 €
Glace Super Twister	3,40 €
Glace Calippo Cola/Fraise	3,40 €
Glace Rocket	2,30 €
Glace Le Roi Lion	2,60 €
Glace Cornetto	3,70 €
Glace Magnum	3,90 €
Glace Solero	3,90 €

Restauration

Dessert	5,20 €
Fromage	5,20 €

Bar

Chti genepi	5,90 €
-------------	--------

Golf

Casquette MIZUNO	30,00 €
Gant TITLEST	30,00 €
Balle logotée	4,50 €
Nice Putt Electrique (piguy)	22,00 €
Tour Stick (alignement)	16,00 €

Accessoires produits divers

Gadget	5,50 €
--------	--------

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Juillet 2025

OBJET : Délibération 005.2025.07 Tableau d'avancement du personnel

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Juillet 2025 à 11h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Délibération 005-2025-07
Tableau d'avancement du personnel

Vu les articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu le chapitre II, article 18 des statuts du Parc Départemental d'Olhain définissant les modalités de gestion du personnel.

Après avoir entendu les observations du Directeur Général concernant le personnel inscrit au tableau d'avancement, le Conseil d'Administration prend les décisions consignées ci-dessous :

➤ Est promu, à l'échelon désigné ci-après, avec effet :

DIRECTION POLE TECHNIQUE LOGISTIQUE SECURITE ESPACES VERTS

Technicien Principal 1^{ère} classe 8^{ème} Echelon au 01/06/2025 ind.brut 638 ind.maj 539

Adjoint technique Principal 2^{ème} classe 10^{ème} Echelon au 01/05/2025 ind.brut 461 ind.maj 409

DIRECTION POLE RESTAURATION HEBERGEMENT ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Adjoint technique 6^{ème} Echelon au 08/04/2024 ind.brut 378 ind.maj 371

Adjoint technique 7^{ème} Echelon au 01/07/2025 ind.brut 381 ind.maj 372

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 2 Juillet 2025

Le Président du Conseil d'Administration
Ludovic IDZIAK

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

02 JUL. 2025
Parc Départemental d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034

Parc Départemental d'Olhain

Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034

TABLEAU DES EFFECTIFS CDI AU 2 JUILLET 2025

GRADE	Ancienneté dans l'échelon	EMPLOI	Possibilité d'avancement		Temps de travail Hebdomadaire	EMPLOIS	
			DATE	Délib 02/07/2025		POURVUS	NON POURVUS
DIRECTION POLE TECHNIQUE LOGISTIQUE SECURITE ET ESPACES VERTS							
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/06/2022	TECHN. LOGISTIQUE ET SECURITE	01/06/2025	X	21 h	X	
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/10/2023	CONDUCTEUR DE TRAVAUX	01/10/2026		35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 1 CLASSE	01/06/2024	AGENT D'ENTRETIEN	01/06/2026		35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/01/2024	AGENT LOGE SECUR. MAINTENANCE	01/01/2026		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2024	AGENT D'ENTRETIEN	01/11/2025		35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/06/2023	AGENT D'ENTRETIEN	01/06/2026		35 h	X	
ADJOINT TECHN PRINC 2 CLASSE	01/05/2022	AGENT D'ENTRETIEN	01/05/2025	X	35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	22/02/2024	AGENT D'ENTRETIEN	22/02/2027		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	15/04/2024	AGENT D'ENTRETIEN	15/04/2027		35 h	X	
DIRECTION POLE ADMINISTRATIF FINANCIER							
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2022	ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES	01/09/2025		35 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2023	ASSISTANTE COMPTABLE ET ADM.	01/09/2025		35 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/09/2023	ASSISTANTE COMPTABLE ET ADM.	01/09/2025		35 h	X	
DIRECTION POLE LOISIRS ANIMATION EVENEMENTIEL COMMERCIALISATION COMMUNICATION ACCUEIL							
CONSEILLERS PRINC.A.P.S.	01/07/2024	MANAGER POLE LOISIRS	01/07/2026		35 h	X	
EDUC.PRINC.1 CLASSE DES A.P.S.	01/09/2022	SUPERVISEUR ANIMATION	01/07/2026		35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/10/2024	OPERATEUR	01/10/2027		35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/11/2024	OPERATEUR	01/11/2026		35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/11/2024	OPERATRICE	01/11/2026		35 h	X	
OPERATEUR PRINCIPAL DES A.P.S.	01/04/2025	OPERATRICE	01/04/2027		35 h	X	
EDUCAT TERRITORIALE DES A.P.S.	01/01/2024	ENSEIGNANT GOLF	Fin de grade		35 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CLASSE	01/09/2021	SUPERVISEUR RESERVATION	Fin de grade		35 h	X	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CLASSE	01/11/2024	CHARGEE DE CLIENTELE	01/11/2027		35 h	X	
REDACTEUR	06/03/2023	ASSISTANTE RESERVATION	06/03/2026		35 h	X	
REDACTEUR	01/02/2024	SUPERVISEUR RECEPTION ACCUEIL	01/02/2026		35 h	X	
REDACTEUR	01/11/2024	HOTESSE D'ACCUEIL/REFERENTE GOLF	01/11/2026		35 h	X	
ADJOINT ADMINISTRATIF	01/10/2024	HOTESSE D'ACCUEIL	01/10/2026		35 h	X	
	01/11/2024	HOTESSE D'ACCUEIL	01/11/2025		35 h	X	
DIRECTION POLE RESTAURATION HEBERGEMENT ENTRETIEN DES LOCAUX							
TECHNICIEN	01/07/2024	SUPERVISEUR BAR	01/07/2026		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/09/2023	AGENT BAR RESTAURATION	01/09/2027		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/08/2024	AGENT BAR RESTAURATION	01/08/2025		28 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2024	AGENT BAR RESTAURATION	01/11/2025		20 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/10/2024	AGENT BAR RESTAURATION	01/10/2025		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	28/02/2025	AGENT BAR RESTAURATION	28/02/2026		35 h	X	
TECHNICIEN	01/08/2023	SUPERVISEUR ENTRETIEN	01/08/2025		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/02/2025	AGENT ENTRETIEN	01/02/2028		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	08/04/2023	AGENT ENTRETIEN	08/04/2024	X	35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/07/2024	AGENT ENTRETIEN	01/07/2025	X	28 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/10/2024	AGENT ENTRETIEN	01/10/2025		35 h	X	
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/09/2023	SUPERVISEUR ECONOMAT	01/09/2026		35 h	X	
TECHN.PRINC.1ère CLASSE	01/01/2024	CHEF DE BRIGADE	01/01/2027		35 h	X	
ADJOINT TECHN.PRINC.2CLASSE	01/08/2023	SECOND DE CUISINE	01/08/2027		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/09/2022	SECOND DE CUISINE	Fin de grade		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/09/2024	CUISINIERE	01/09/2027		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	15/08/2024	COMMIS DE CUISINE	15/08/2025		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	04/03/2025	COMMIS DE CUISINE	04/03/2028		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2024	AGENT ENTRETIEN PLONGEE	01/11/2025		35 h	X	
ADJOINT TECHNIQUE	17/10/2024	AGENT ENTRETIEN PLONGEE	17/10/2025		35 h	X	
ENCADREMENT							
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	01/11/2024	DIRECTION GENERALE	01/11/2025		Forfait	X	
ATTACHE PRINCIPAL	01/04/2024	DIRECTION POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Fin de grade		Forfait	X	
ATTACHE PRINCIPAL	01/11/2023	DIRECTION POLE COMMUNICATION	01/11/2026		35h	X	
CONSEILLER TERRITORIAL DES A.P.S.	01/07/2024	DIRECTION POLE LOISIRS ANIMATION EVENEMENTIEL	01/07/2026		Forfait	X	
INGENIEUR	01/09/2023	DIRECTION RESTAURATION HEBERGEMENT ENTRETIEN	Fin de grade		Forfait	X	
INGENIEUR PRINCIPAL	01/11/2024	DIRECTION POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL	Fin de grade		Forfait	X	
				4	0	52	

PARC DEPARTEMENTAL DE NATURE ET DE LOISIRS D'OLHAIN
62620 Maisnil Les Ruitz

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration
En date du Mercredi 2 Juillet 2025

OBJET : Délibération 006.2025.07 Ressources Humaines, reclassement personnel

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni le Mercredi 2 Juillet 2025 à 11h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Administrateurs excusés

Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Madame Danielle MANNESSIEZ, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Maisnil les Ruitz, le 2 Juillet 2025

Délibération 006-2025-07
Ressources humaines
(Reclassement personnel)

Vu les articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu le chapitre II, article 18 des statuts du Parc Départemental d'Olhain définissant les modalités de gestion du personnel.

Vu la délibération 002.2024.11 du 22 Novembre 2024.

Vu la réduction du temps de travail de Mme Maud Dubuis, superviseur de l'Accueil du Parc, passée à temps partiel.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la qualité du service,

Considérant que **Mme DAUTREMEPUIS Clémence** avait déjà assuré le remplacement de Mme DUBUIS pendant son congé maternité dans des conditions satisfaisantes,

Considérant qu'il est proposé que **Mme DAUTREMEPUIS Clémence** reprenne, en complément de ses missions actuelles, une partie des attributions de supervision auparavant exercées par Mme DUBUIS.

➤ Est reclassé, avec avancement de grade désigné ci-après, avec effet retroactif depuis 1 Février 2025 :

DIRECTION POLE LOISIRS ANIMATION EVENEMENTIEL ADMINISTRATION DES VENTES

Mme DAUTREMEPUIS Clémence Rédacteur Echelle A 7^{ème} Echelon au 01/10/2024 ind.brut 452 ind.maj 401

Fait et délibéré, à Maisnil les Ruitz
Le 2 Juillet 2025

Le Président du Conseil d'Administration
Ludovic IDZIAK

Certifie exécutoire par
Le président

Ludovic IDZIAK

02 JUL. 2025
Parc Départemental d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034

Parc Départemental d'Olhain
Rue de Rebreuve
62620 MAISNIL LES RUITZ
Tél. : 03.21.27.91.79
SIRET : 784 0000 85 00034